



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 30 SEP. 2019

relatif au règlement intérieur de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des directeurs techniques de l'administration pénitentiaire

NOR : JUSK 1927715A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 modifiée relative au statut spécial des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 84-961 du 25 octobre 1984 modifié relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 99-669 du 2 août 1999 modifié portant statut particulier des personnels techniques des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2018 portant création de commissions administratives paritaires auprès du directeur de l'administration pénitentiaire ;

Vu la délibération de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des directeurs techniques de l'administration pénitentiaire du 21 mai 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Le règlement intérieur de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps directeurs techniques de l'administration pénitentiaire, ci-annexé, est approuvé.

Article 2

L'arrêté du 08 juin 2015 relatif au règlement intérieur de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des directeurs techniques de l'administration pénitentiaire est abrogé.

Article 3

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait, le

30 SEP. 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice,
par délégation,
Pour le directeur de l'administration pénitentiaire,

